

Introduction à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB)

Conférence du Syndicat des employées et employés nationaux
Une présentation de Suzanne McClelland, gestionnaire des relations avec les parties prenantes

Ordre du jour

1. Cycle de vie d'une demande
2. Engagement à l'égard du service
3. Services numériques
4. Période de questions

Cycle de vie d'une demande

Déclarer une lésion ou maladie

Tant l'**employeur** que la **personne blessée ou malade** sont responsables de la déclaration d'une lésion ou d'une maladie.

Employeur

- Avis de lésion ou de maladie (employeur) ([formulaire 7](#))
- L'avis doit être fourni dans les trois jours qui suivent le moment où l'employeur a été avisé d'une lésion ou maladie professionnelle.
- Les employeurs doivent déclarer une lésion ou maladie professionnelle même s'ils ne croient pas qu'elle est reliée au travail.

Personne blessée ou malade

- Avis de lésion ou de maladie (travailleur) ([formulaire 6](#))
- La personne blessée ou malade doit informer son employeur de sa lésion ou maladie dès que possible.
- Une lésion ou une maladie professionnelle doit être déclarée dans les six mois suivant la date de la lésion ou du diagnostic.

Prestations

Perte de gains (PG)

- 85 % des gains moyens nets
- Versées toutes les deux semaines
- Versées jusqu'à l'âge de 65 ans

Perte de revenu de retraite (PRR)

- Les cotisations commencent après un an de versement de prestations pour PG
- Placement de 5 % de l'indemnité dans une caisse de retraite
- Payable à l'âge de 65 ans

Perte non financière (PNF)

- Indemnité pour déficience permanente

Prestations de personne survivante

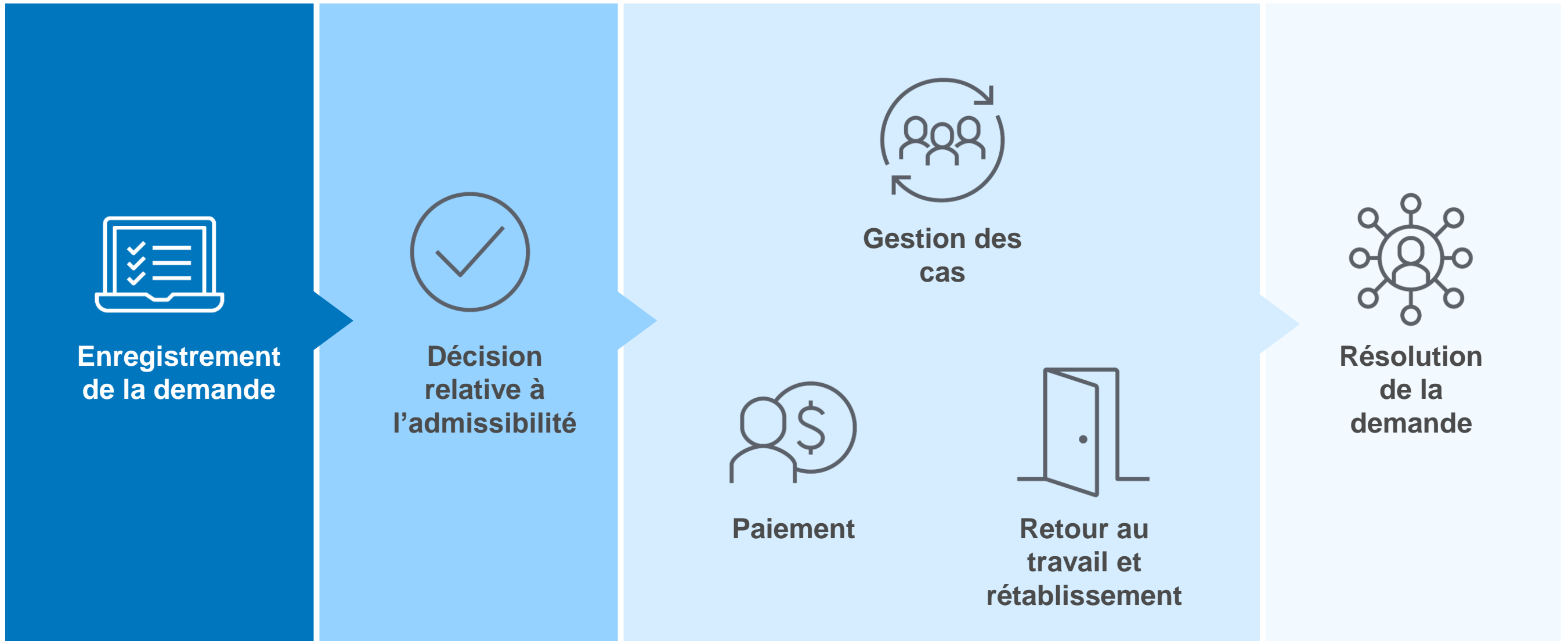
- Aide financière
- Aide pour réintégrer le marché du travail au besoin
- Aide pour les études postsecondaires des enfants à charge

Prestations de soins de santé

- Évaluations et traitements médicaux
- Hospitalisation, y compris les soins d'urgence et les interventions chirurgicales
- Médicaments sur ordonnance
- Appareils médicaux et orthèses
- Équipement et fournitures
- Frais de déplacement et d'hébergement



Cycle de vie d'une demande



Considérations sur le retour au travail

- *Retour au travail : aperçu et concepts clés* - politique 19-02-07
- Capacités fonctionnelles
- Caractère approprié du travail modifié
- Devoir d'adapter



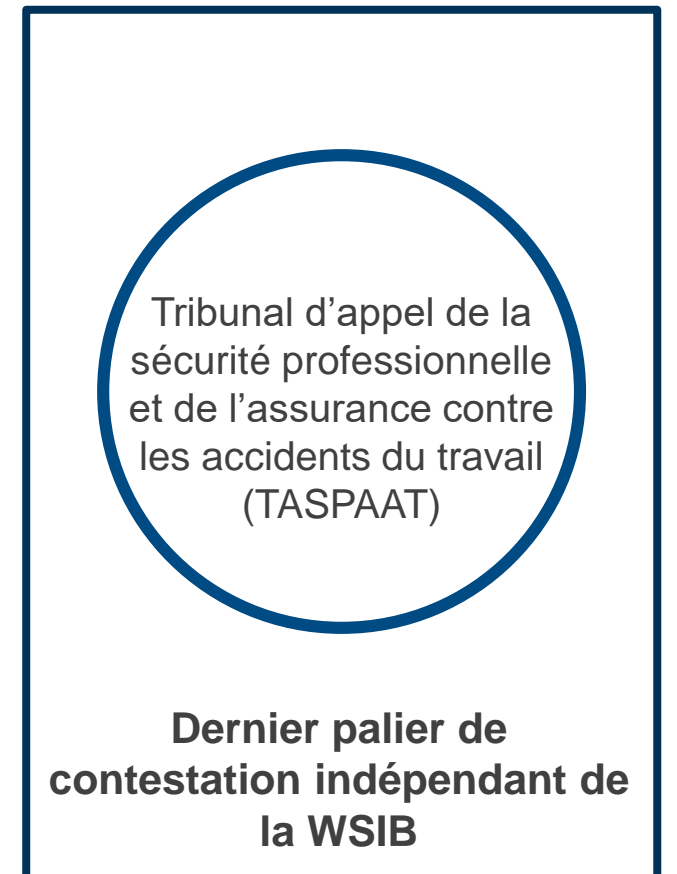
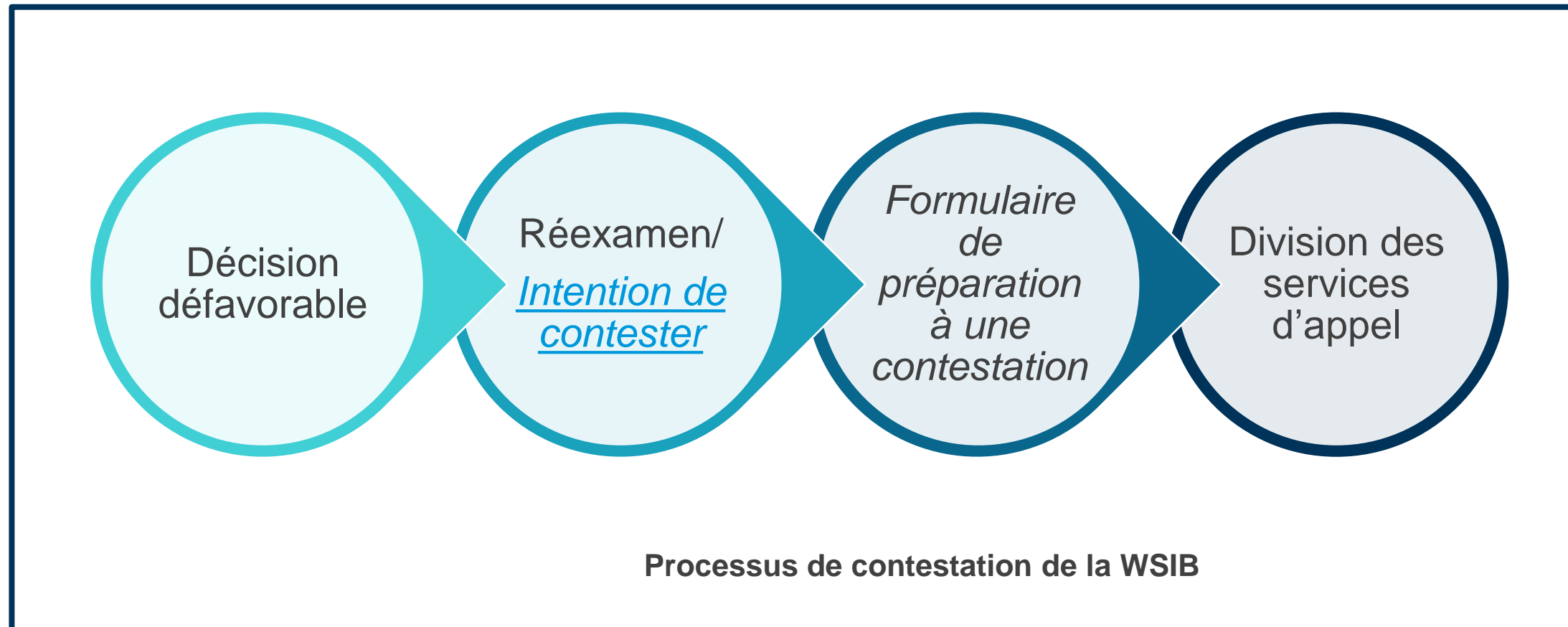
Contestations (appels)

Principaux documents :

Politique : [Processus décisionnel – 11-01-02](#), [Réexamens des décisions – 11-01-14](#)

Documents : [Pratiques et procédures de la Division des services d'appel](#), [Guide sommaire de la contestation d'une décision de la WSIB](#)

Formulaires : [Intention de contester](#)



Engagement à l'égard du service

Projet pilote d'heures d'ouverture prolongées

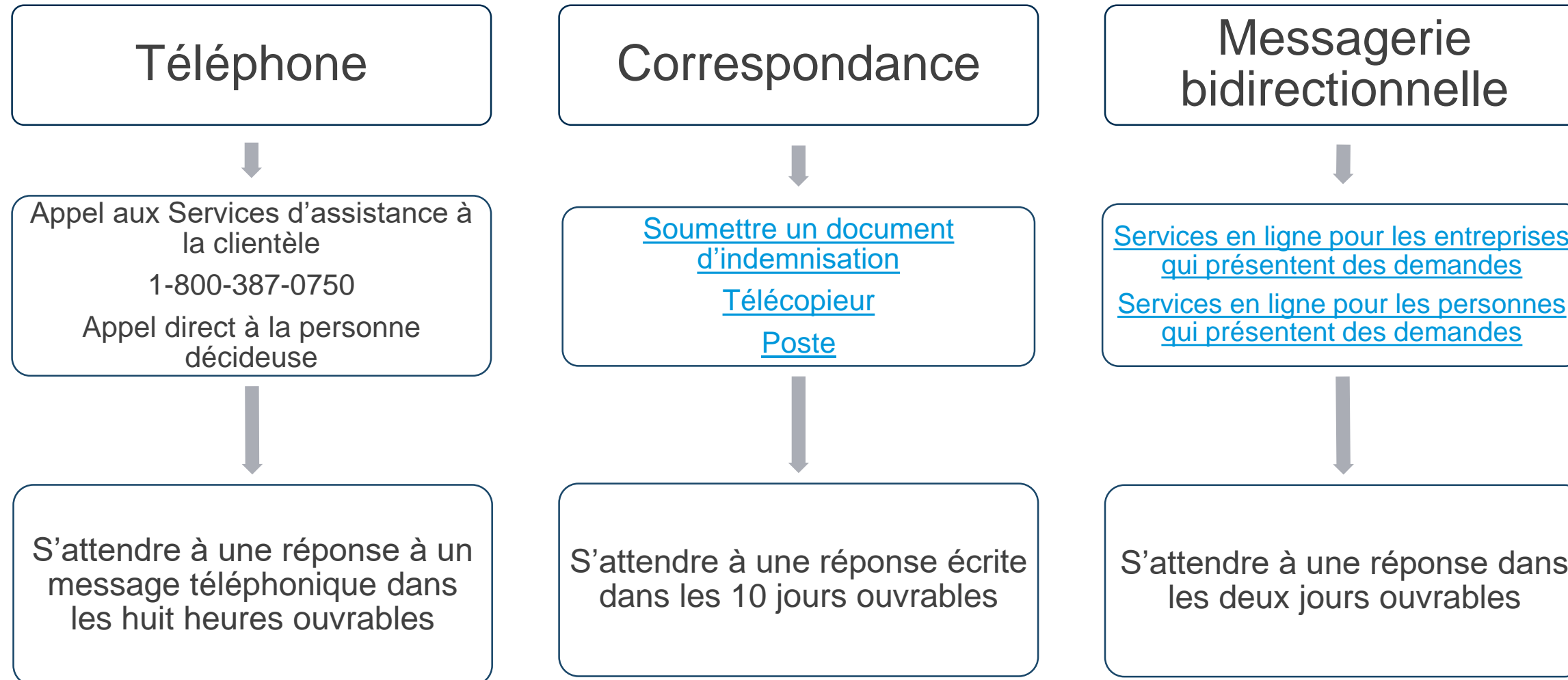
Service téléphonique
de 7 h 30 à 19 h 45

Se poursuit jusqu'en
décembre 2022

Renseignements de
base sur les comptes
et les demandes

Communiquer avec la WSIB

Les **personnes blessées ou malades** et leurs **employeurs** peuvent communiquer avec nous grâce à de nombreux canaux.





Notre promesse de service auprès de vous

Nous nous **engageons** à fournir le soutien et l'aide dont les personnes ont besoin pour se **rétablir** et **retourner au travail**. Il s'agit de tenir les gens informés, de faire preuve de disponibilité et de réceptivité, ainsi que d'agir avec respect et intégrité dans chaque interaction.

Commencez par nous appeler

Nous nous engageons à répondre aux messages téléphoniques dans les huit heures ouvrables et aux lettres dans les 10 jours ouvrables.

S'il y a lieu, faites remonter votre préoccupation à une personne gestionnaire

Vous n'avez pas reçu de nos nouvelles? Après huit heures ouvrables, appelez-nous et demandez à la personne du service à la clientèle de vous transférer à une ou un chef de service.

Si vous avez toujours besoin d'aide, vous pouvez faire remonter votre problème de service en lien avec votre dossier

Après les deux premières étapes, si vous avez encore un problème de service, vous pouvez le faire remonter en remplissant notre [formulaire électronique](#).

Services numériques

Services en ligne nouveaux et améliorés

Soumission de documents et de déclarations

Toute personne peut utiliser notre site Web afin de [soumettre des documents d'indemnisation](#) dans le dossier en créant un compte de services en ligne ou en utilisant un compte établi.

Après avoir répondu à quelques questions sur notre site, les entreprises, les personnes ayant des demandes et leurs personnes représentantes peuvent soumettre des avis de lésion ou de maladie et des rapports d'incident d'exposition en ligne.

Services pour les entreprises

Les entreprises peuvent [ouvrir une session](#) pour :

- Consulter les antécédents d'indemnisation et de coûts
- Mettre à jour une adresse
- Soumettre un rapprochement
- Obtenir un certificat de décharge
- Déclarer des primes
- Consulter leurs demandes et nous envoyer des messages

Les entreprises peuvent aussi nous envoyer des infos de compte par courriel sécurisé.

Services pour les personnes ayant des demandes

Les personnes ayant des demandes peuvent [ouvrir une session](#) pour voir la situation de leur demande, les derniers versements et les prestations, et nous envoyer des messages.

Elles peuvent ajouter des [renseignements de virement automatique](#) pour que les versements d'indemnisation soient faits directement dans leur compte de banque.

Services pour les prestataires

Améliorations pour qu'il soit plus facile pour les prestataires de soins de santé et d'autres services de [s'inscrire auprès nous](#), de nous soumettre des factures et d'être payés.



Programme Excellence en santé et sécurité (PESS)

Programme Excellence en santé et sécurité

Un programme d'encouragement facultatif qui peut aider votre entreprise.



Réalisez vos objectifs et répondez à vos besoins en matière de santé et de sécurité



Obtenez des badges pour renforcer votre réputation



Recevez des rabais sur vos primes de la WSIB



Offrez à votre personnel un lieu de travail sain, sécuritaire et positif

Sujets du Programme Excellence en santé et sécurité

Avancé

- | | |
|--|---|
| 1. Surveillance, évaluation et analyse | 7. Gestion du changement et approvisionnement |
| 2. Examen des tendances en matière de santé et sécurité | 8. Réseautage et apprentissage entre pairs |
| 3. Examen de la direction | 9. Responsabilité sociale d'entreprise |
| 4. Planification de l'amélioration continue de la santé et la sécurité | |
| 5. Audit interne | |
| 6. Audit externe | |

2 Intermédiaire

- | | |
|---|---|
| 1. Compétences | 9. Adaptation et retour au travail |
| 2. Formation sur la santé et la sécurité | 10. Inspections préalables |
| 3. Exigences juridiques et autres exigences | 11. Entretien préventif |
| 4. Responsabilisation en matière de santé et sécurité | 12. Objectifs en matière de santé et sécurité |
| 5. Prévention des urgences et mesures de préparation | 13. Mesures correctives |
| 6. Intervention en cas d'urgence | 14. Contrôle des documents |
| 7. Exigences, formulaires et outils du programme de retour au travail | 15. Contrôle des dossiers |
| 8. Rôles et responsabilités en matière de retour au travail | 16. Programme de gestion des entrepreneurs |
| | 17. Promotion de la santé au travail |

1 Bases

- | | |
|--|--|
| 1. Leadership et engagement | 6. Évaluation des risques |
| 2. Responsabilités en matière de santé et sécurité | 7. Contrôle des dangers |
| 3. Communication en matière de santé et sécurité | 8. Déclaration de lésions, maladies et incidents |
| 4. Participation en matière de santé et sécurité | 9. Enquêtes et analyses sur les incidents |
| 5. Reconnaissance des dangers | 10. Premiers soins |

Renforcez votre gestion des incapacités et votre programme de retour au travail



Les **ressources gratuites** suivantes sont offertes par L'Institut national de recherche et de gestion de l'incapacité au travail (L'INRGIT) :

- ✓ Évaluation du lieu de travail en un jour et plan d'amélioration ultérieur
- ✓ Accès à un enseignement continu en ligne sur la gestion des incapacités et du retour au travail dispensé par la Pacific Coast University.

[Cliquez ici](#) pour en apprendre davantage et vous inscrire (en anglais).

Discussion

